

PACAGE :

Nom :

Commune :

Tel :

Mel :

**Implantation des cultures dérobées SIE 2022
Demande de dérogation individuelle**

Dans le cadre de la sécheresse qui sévit dans le département de la Haute-Saône et plus spécifiquement sur mes parcelles et en l'absence de solution alternative, je demande **le report de la date de présence des cultures dérobées SIE au 20 août 2022.**

Je n'ai pas pu semer tout ou partie de mes cultures dérobées SIE au 06 août sur les parcelles suivantes :

N° îlot-parcelle	Surface	N° îlot-parcelle	Surface	N° îlot-parcelle	Surface

Raisons pour lesquelles je n'ai pas pu implanter les cultures dérobées (indiquer le relevé de précipitation, joindre photos le cas échéant) :

Je demande donc la date de report de présence obligatoire des SIE au 20 août 2022 (soit un décalage de la période de présence obligatoire du 20/08/22 au 15/10/22).

*Nb : **Toutes** les cultures dérobées de l'exploitation font partie du report. Il n'est pas possible d'avoir deux périodes différentes sur l'exploitation.*

Date :

Signature (tous les associés si GAEC) :

Document à transmettre par courrier ou par mel à la DDT de la Haute-Saône, service Economie et Politique Agricoles au plus tard le 20/08/22

mail : ddt-telepac@haute-saone.gouv.fr